

# COMMUNE DE BLIENSCHWILLER

## **AVIS** **à l'ensemble des habitants de Blienschwiller**

Le Conseil Municipal a validé les travaux d'aménagement de l'entrée ouest et de la rue du Winzenberg.

Les services du SDEA ont programmé d'importants travaux préalables :

### **Assainissement**

Remplacement du réseau principal d'assainissement à partir de l'intersection RD 203 -RD 35 Route des Vins jusqu'à l'entrée ouest.

### **Eau potable**

Remplacement et renforcement du réseau d'eau potable à partir de la rue de l'Ungersberg jusqu'à l'entrée Ouest,

- Démarrage des travaux intersection RD 35 : Lundi 14 janvier 2019,
- Route fermée avec déviation,
- Durée prévisionnelle des travaux 12 semaines – fin des travaux semaine 14.

---

### **Réaménagement de l'entrée ouest et de la rue du Winzenberg**

- Démarrage des travaux intersection RD35 : 12 mars 2019,
- Durée prévisionnelle : 14 semaines
- Fin du chantier et rétablissement de la circulation le 30 juin 2019.

Pendant les travaux, la circulation de transit sera interdite, les rues resteront accessibles aux riverains et aux services d'urgence.

Des perturbations temporaires et localisées seront à prendre en compte suivant l'avancement du chantier.

En accord avec les services des transports scolaires de la Région Grand Est et le transporteur, le point d'arrêt est déplacé à une vingtaine de mètres en contre-bas de l'intersection RD 35 – RD 203.

Pour la collecte des ordures ménagères, des containers seront placés à la Fontaine, à la rue de l'Ungersberg et à l'entrée ouest suivant l'avancée des travaux.

Nous comptons sur la compréhension, la bonne volonté et la bienveillance de tous.

Blienschwiller, 24 octobre 2018

**Le Maire,**

**Jean-Marie SOHLER**



# COMMUNE DE BLIENSCHWILLER

## **AVIS et INFORMATION** **Aux habitants de la rue du Winzenberg** **Travaux d'assainissement, eau potable et voirie**

Les branchements particuliers d'eau potable, seront remplacés sans frais pour les abonnés, jusqu'au droit du compteur si leur état le justifie.

Les services du SDEA prendront prochainement contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous afin d'apprécier l'état actuel de vos branchements eau-assainissement et définir des travaux de mise en conformité à entreprendre.

Nous rappelons que le code de la voirie routière stipule dans son article R 116-2 l'interdiction sous peine d'amende des rejets d'eaux pluviales et usées sur le domaine public. Les déversements d'eaux usées vers le ruisseau sont également interdits.

A charge de chaque propriétaire de raccorder ses gouttières ainsi que les grilles caniveaux qu'il doit réaliser sur son propre branchement d'assainissement.

Dans le cadre des travaux prévus, pour répondre à vos obligations, deux options vous sont proposées :

- Soit, vous exécutez vous-même les travaux de raccordement sur votre branchement avant le remplacement du réseau principal,
- Soit, vous optez pour la proposition de reprendre ces raccordements sur le réseau public pour un montant forfaitaire de 700 € par gouttière ou caniveau (Pose de grille caniveau non compris).

Le Maître d'œuvre et l'entreprise en charge de la voirie vous contacteront également sur place, vers la mi-novembre, pour étudier et proposer les meilleures solutions.

Pour toutes questions concernant vos branchements ou nouveaux branchements en eau et/ou assainissement, vous pouvez contacter :

- Madame Barbara Bailly du SDEA au 03 88 19 29 50,  
Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle, 7 rue de la Maison Rouge à Sélestat (67600).  
Courriel : [barbara.bailly@sdea.fr](mailto:barbara.bailly@sdea.fr)

Blienschwiller, 24 octobre 2018

**Le Maire,**

**Jean-Marie SOHLER**

